Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072303-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 17.07.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **vingt-trois juillet** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 17.07.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. AVRIL David, Mme LEBAS Betty, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. FREROU Lilian, M. HUET Valentin, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LUBIN André, Mme LUCAS Maëva (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), Mme RISSEL Alexia, M. JERÔME Charly.

Présents : 15
Votants : 16

Madame LEROY Laeticia a été élue secrétaire.

Objet : 2026072303-Tarifs des repas cantine

Sur proposition de la commission des finances, il est proposé de fixer le prix du repas à la cantine à 4.00 € au lieu de 3.85 € au 01 septembre 2026.
En effet, le prix de revient du repas pour l'année 2025 est de 6.59 €, soit une participation de la commune égale à 2.74€ par repas.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, avec 14 votants pour et 2 abstentions :

- Décide de fixer le prix d'un repas à la cantine à 4.00€ à partir du 01 septembre 2026 ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les recettes sont inscrites au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,